



Objectifs atteints pendant une année difficile

Cette année, en dépit du climat économique incertain, notre solide position financière nous a permis de travailler sur de nombreuses initiatives, en plus d'assumer nos responsabilités essentielles. Nous avons promu entre autres les activités de compétence professionnelle, les normes de politesse, le professionnalisme et l'accès à la justice, ainsi que le soutien aux avocats exerçant seuls ou en petits cabinets et la réglementation des parajuristes.

J'ai résumé ci-dessous les points saillants de nos activités par rapport aux priorités du Barreau, telles qu'établies par le Conseil. On trouvera d'autres détails sur ces activités dans les sections pertinentes aux divers services.

Priorité n° 1 : Maintenir des normes élevées et assurer la compétence, veiller à la qualité de la compétence après l'assermentation et à l'accès aux programmes d'amélioration de la qualité

Cette année, nous avons amélioré notre Processus d'accès à la profession. Dès le mois d'août, le *Cours de responsabilité professionnelle et de pratique* a été offert aux candidats et candidates à l'admission. Ce

cours en ligne est conçu pour améliorer la formation que les candidats reçoivent pendant leur stage en approfondissant leurs connaissances des obligations d'avocat et des méthodes d'analyse d'enjeux communs de déontologie et de pratique.

Depuis cette année, un cours obligatoire de trois jours pour les candidats formés à l'étranger en common law permet d'exempter ceux-ci des stages selon leur expérience antérieure, et des séances ont été données en mai et en décembre.

Du côté des parajuristes, 11 collègues offrant une formation parajuridique ont été agréés cette année. De plus, la vérification de ces programmes a été amorcée pour assurer que le curriculum, l'infrastructure et les systèmes répondent aux critères d'agrément. Les vérifications de pratiques des parajuristes ont été introduites pour refléter les inspections de gestion de la pratique des avocats.

Priorité n° 2 : Réglementation professionnelle, avec accent sur l'efficacité et la transparence du processus de discipline et l'assurance de la qualité

La réglementation est un élément essentiel de notre mandat et il est impératif que nous réglementions la profession d'une façon rentable, ouverte et efficace. C'est une entreprise majeure lorsqu'on compte 41 000 avocats et 2 700 parajuristes.

Notre division de Réglementation professionnelle a connu une augmentation globale du volume de plaintes découlant de notre nouveau mandat visant la réglementation des parajuristes, et de l'augmentation anticipée des plaintes pour exercice illégal du droit et prestation illégale de services juridiques. De plus, un large volume d'enquêtes pour bonnes mœurs, requises en raison de la clause d'antériorité dont s'étaient prévalus de nombreux demandeurs parajuristes, a contribué à l'augmentation de la charge de travail.

Les services de résolution des plaintes et des enquêtes ont réussi à réduire le volume de dossiers en suspens qui s'ajoutaient aux plaintes de périodes antérieures. On peut ainsi prévoir que le nombre de dossiers de plaintes en suspens sera réduit et que les échéances de réponse seront plus courtes. J'ai aussi constaté que nous sommes plus à même de protéger le public si l'on en juge par l'augmentation des suspensions interlocutoires des membres qui sont réputés poser un grand risque au public ou à l'administration de la justice.

Priorité n° 3 : Accès à la justice

Nous avons, cette année, mis de l'avant un certain nombre d'initiatives encourageant un système de justice ouvert et accessible dans le cadre de notre mandat, particulièrement en ce qui a trait à la promotion de la politesse et du professionnalisme. Vers la fin de l'année, avec les tribunaux de l'Ontario, nous avons élaboré des protocoles de plaintes visant

la politesse pour aider les juges à aviser le Barreau du mauvais comportement de certains avocats et parajuristes dans leurs salles d'audience. En novembre, le Forum du trésorier sur la politesse a entamé une tournée de 11 rencontres dans la province pour discuter de l'importance de la politesse et des mesures à prendre pour élever les normes de comportement. Des avocats, des parajuristes, des étudiants et des juges ont participé aux rencontres.

En collaboration avec l'Alliance pour l'aide juridique durable, le Barreau a appuyé le travail du procureur général pour garantir du financement additionnel pour Aide juridique Ontario. De plus, notre travail ayant trait au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario se poursuit afin de reconnaître les besoins juridiques des Ontariens et Ontariennes à petit et moyen revenu et trouver des façons d'y répondre. Enfin, nous avons appliqué l'entière gratuité au service d'Assistance-Avocats.

Priorité n° 4 : La diversité dans la profession juridique

Plus de 55 cabinets se sont inscrits au projet Justicia. Ils se sont rencontrés régulièrement pendant l'année pour partager des pratiques exemplaires et élaborer des politiques à l'égard des congés parentaux et des horaires flexibles de travail, et pour trouver un moyen d'offrir aux femmes du mentorat, de la formation en leadership et des occasions de réseautage. Un autre projet pilote concernant la rétention des femmes a été lancé en avril – le programme d'aide au congé parental des avocates et des avocats – et plus de 50 demandes de femmes et d'hommes ont été approuvées.

Deux initiatives présentées cette année nous permettront de recueillir des données démographiques pour la planification de nos programmes : un sondage sur le changement de catégorie et une question d'identification personnelle dans les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes. Le rapport de consultation sur les Autochtones a été présenté en janvier et le Groupe de travail sur les Autochtones met en œuvre ses propositions, y compris l'amélioration du mentorat et du réseautage pour les avocats autochtones et le développement de la FJP, ainsi que l'agrément des spécialistes en droit autochtone.

Priorité n° 5 : Praticiens exerçant seuls et en petits cabinets

En plus du programme d'aide au congé parental, d'autres initiatives ont été lancées pour appuyer les praticiens exerçant seuls et en petits cabinets. Il s'agit entre autres du registre des avocats à contrat, une banque consultable de noms d'avocats qui peuvent aider les praticiens exerçant seuls et en petits cabinets à court terme ou à forfait, et le registre des stages, un outil de recrutement et de recherche d'emploi pour les cabinets, les organisations juridiques, les étudiants en droit et les candidats au Processus d'accès à la profession. Le registre aidera les petits cabinets qui sont situés en dehors des grands centres à contacter des étudiants qui veulent des postes de stagiaires. Une trousse de planification de succession en ligne a été mise au point et se

trouve sur le site du Barreau pour aider les praticiens à planifier leur retraite ou la transition de leur pratique.

Priorité n° 6 : Réglementation des parajuristes

Le Barreau a présenté son *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en Ontario* en janvier et celui-ci a été déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario en mars. La réglementation des parajuristes a été une grande réussite, et ses règlements et processus sont bien enchâssés dans les structures du Barreau – à la fin de l'exercice, 2 718 parajuristes avaient leur permis, un nombre bien au-delà de nos attentes. Tel que noté plus haut, l'agrément des collègues offrant une formation parajuridique est en cours, tout comme la vérification de leurs programmes. Les vérifications de la pratique des parajuristes visent à aider les parajuristes à être efficaces et compétents, en leur offrant des conseils précis sur l'établissement et la mise en application de pratiques exemplaires.

Au cours du dernier trimestre de l'exercice, les préparations allaient bon train pour la toute première élection des membres du Comité permanent des parajuristes. Les mises en candidature prenaient fin en janvier 2010 et un total de 39 candidats faisaient la course aux cinq postes du comité. Sur les cinq candidats élus, deux seront élus comme conseillers. Les parajuristes membres du Comité permanent des parajuristes jouent un rôle important dans la gouvernance de leur profession.

Priorité n° 7 : Communications stratégiques par le biais de bonnes relations médiatiques, de la mesure des attitudes et de l'opinion publiques et d'une communication proactive

Nous avons entrepris la planification de communications proactives pour les grandes initiatives d'entreprise cette année, y compris le Forum du trésorier sur la politesse, les recommandations sur la rétention des femmes en pratique privée, la réglementation des parajuristes, l'élection des parajuristes et le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario. Nous avons sondé le public et les avocats pour déterminer comment améliorer l'efficacité de nos modes de communications. En nous fondant sur les résultats des sondages, nous avons refait le graphisme de nos dépliants et introduit un bulletin électronique d'information aux avocats et aux parajuristes sur les nouvelles du Conseil.

Priorité n° 8 : Structure de gouvernance

En décembre, le Conseil a approuvé les recommandations du Groupe d'étude sur la gouvernance pour introduire une limite de mandat de 12 ans pour les conseillers élus; réduire le nombre de conseillers non élus en mettant fin à la catégorie d'office pour les conseillers à vie, les anciens trésoriers et les anciens procureurs généraux; et introduire une catégorie de conseillers émérites pour les anciens trésoriers, les anciens procureurs généraux et les conseillers qui ont atteint la fin de leur limite de mandats. Les conseillers émérites seraient admissibles pour nomination aux comités et aux comités d'audition, mais ne participeraient pas au Conseil.

Budget 2010

En planifiant le budget de cette année, nous avons tenu compte des conditions économiques globales dans lesquelles nous fonctionnons. Nous avons été heureux de proposer un budget présentant de modestes augmentations de cotisation pour les avocats et pour les parajuristes, tout en assurant la stabilité des frais du Processus d'accès à la profession. De plus, nous avons pu gérer notre fonctionnement de façon à ce que les avocats et les parajuristes assument leur juste part du coût de la réglementation. Le financement de nos responsabilités essentielles dans la réglementation professionnelle, le perfectionnement professionnel et l'élaboration de politiques est entièrement assuré avec une marge permettant d'augmenter les volumes de dossiers de réglementation et d'élargir les programmes de vérification de la pratique et le soutien aux praticiens.

L'année qui s'amorce

Je parle au nom de tout le personnel du Barreau quand je dis que nous avons été heureux de travailler avec le trésorier W. A. Derry Millar au cours de son mandat, et nous développerons avec plaisir les importantes initiatives qu'il a présentées en perfectionnement professionnel et en politesse. J'aimerais aussi remercier notre Commissaire au règlement des plaintes sortant, Clare Lewis, c.r., du travail qu'il a accompli au cours des cinq dernières années et de ses observations et suggestions qui nous ont aidés à améliorer notre processus de plaintes. Enfin, je continuerai de compter sur l'engagement de l'équipe de direction et sur le personnel pour assurer l'excellence de la prestation de services juridiques et d'accès à la justice pour la population de l'Ontario.

Le directeur général,



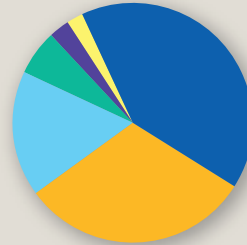
Malcolm Heins

Données sur les membres



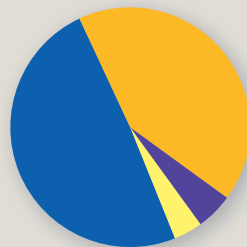
Avocat(e)s selon la catégorie d'emploi en Ontario

Exerçant seul(e)s	23 %
Associé(e)s	20 %
Salarié(e)s	17 %
Gouvernement	16 %
Avocat(e)s d'entreprise	5 %
Employé(e)s	4 %
Éducation	2 %
Autres (couvrent les sociétés et organismes sans but lucratif)	13 %



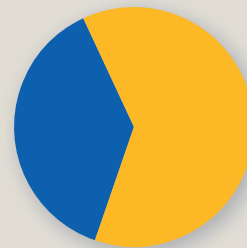
Parajuristes selon la catégorie d'emploi en Ontario

Exerçant seul(e)s	31 %
Employé(e)s	17 %
Gouvernement	6 %
Associé(e)s	3 %
Salarié(e)s	2 %
Autres (couvrent les sociétés et organismes sans but lucratif et le secteur de l'éducation)	41 %



Répartition géographique des avocat(e)s

Toronto métropolitain	49 %
Ailleurs en Ontario	42 %
Autres provinces	5 %
Extérieur du Canada	4 %



Répartition géographique des parajuristes

Ailleurs en Ontario	63 %
Toronto métropolitain	37 %